

Dans la Capitale

—Le marché était très fournil ce matin. Le poisson y occupait la première place. —Il est rumeur qu'un autre cirque visitera Ottawa, vers le 5 du mois prochain. —On a rempli de sable le petit cours d'eau près du Pont Pooley. —Il est arrivé ces jours derniers plusieurs tonnes de tuyaux pour l'aqueduc d'Ecosse. —M. E. G. Woodcock, propriétaire du "Noted Millinery store" rue Sparks, a transporté son magasin sur la rue Wellington.

—On a poé une nouvelle boîte à lettres, en face du bureau de poste. —Plusieurs ouvriers étaient occupés à réparer les rails des chars urbains, ce matin. —Les pèlerins de Ste Anne de Beaurpré sont arrivés hier soir à 6 1/2 hrs. sains et saufs. Le voyage a été excellent et tous en sont enchantés. Nous félicitations à M. L. N. Campeau qui en a été l'organisateur.

—Les funérailles de M. A. Deschamps ont eu lieu ce matin à l'église Ste Anne. Un nombreux concours de parents et d'amis accompagnaient sa dépouille mortelle.

—Les plus belles photographies chez J. B. Horton, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-j-0

—Toutes les sociétés de bienfaisance se proposent de se rendre à l'église du chemin de Montréal, en peloton, dimanche prochain matin.

—Les entrepreneurs d'excavations de la rue Lyons, poussent les travaux avec une grande activité; ils sont rendus déjà à la rue Somerset.

—Hier matin, sur la rue Albert, un cheval attelé à une légère voiture occupée par deux dames a pris le mors aux dents et alla se heurter contre une voiture chargée de charbon. Les deux dames n'ont reçu que quelques légères contusions.

—Les plus belles photographies chez J. B. Horton, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-j-0

—Les dernières pluies ont fait un bien considérable aux grains dans les environs de la ville et surtout à la ferme expérimentale où plusieurs fruits ont mûri depuis.

—Le refuge du Rév. P. Molloy sur la rue St Patrice, présente un fort bel aspect et est un ornement pour cette rue depuis surtout qu'il a été considérablement amélioré, repeint à neuf, orné de devises appropriées à l'institution.

—Le juge Ross étant le seul présent à la réunion des commissaires de police qui devait avoir lieu hier, a signé les palettes; l'assemblée a été remise à plus tard.

—Une bonne servante trou vera de l'emploi dans une famille canadienne où il n'y a pas d'enfants. S'adresser 201, rue Albert ou à ce bureau.

—Les funérailles de l'enfant de M. Joseph Aubé, du Département des Travaux Publics, ont eu lieu cette après-midi à 4 heures à l'église St Joseph.

—M. Durie est à faire poser une très grande vitre dans sa vitrine rue Sparks, cette vitrine ayant souffert de grands dommages lors de la dernière tempête.

—C'est le 8 août prochain, ne l'oublions pas, qu'aura lieu le pique-nique sous les auspices de la Société St Vincent de Paul, section française Notre-Dame, à Bossier Grove. On nous promet une journée d'amusement.

—Ovide Brisbois, de St Joseph d'Orléans, a comparu hier après-midi à 3 heures devant le magistrat Cummings pour répondre à l'accusation d'assaut indécent sur la personne de Cécilia Agnès Woodburn, âgée de 9 ans, enfant de M. James Woodburn, du township de Gloucester. Nos lecteurs ont été mis au fait hier, des détails de cet assaut.

—Le prisonnier cité défendu par MM. Mahon et O'Meara et la poursuite était représentée par M. Robert Lees, C.R.

—Le témoignage le plus important a été celui de la petite fille elle-même, qui a raconté clairement tous les faits se rattachant à l'assaut dont elle a été la victime et qui ont prouvé la culpabilité évidente de Brisbois.

—La mère de l'enfant fut aussi entendue et le cocher Gravelle étant absent, M. Lees déclare que c'était là toute sa preuve.

—M. Mahon chercha à faire croire qu'il n'y avait pas le moindre indice d'assaut indécent dans toute la preuve qui venait d'être faite et demanda au Conseil de la Couronne de bien vouloir retirer la charge à cet effet et qu'ensuite son client plaiderait coupable pour assaut simple.

—M. Lees ne voulut pas consentir et ajouta que Son Honneur avait des preuves suffisantes pour envoyer le prisonnier devant les prochaines assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

GRANDE VENTE SEMI-ANNUELLE AU COMPTANT D'UN SURPLUS DE STOCK DURANT CE MOIS BRYSON, GRAHAM & CIE

Table listing various goods and their prices: BON COTON JAUNE 3 CENTIS, INDIENNES, GRAND ASSORTIMENT 4 1/2, BJNS COTONS BLANCS 5, LAINAGES PESANTS 10, MEILLEUR SHIRTING, 30 POICES 12 1/2, NAPPE 15, CACHEMIRE NOIRS 15, TWEED PESANT TRES-FORT 25, PANTALONS EN TWEED POUR HOMMES \$1.00

ET 300 PAIRES DE COUVERTES BLANCHES, TOUT LAINE, ACHETÉES EN JOB VALANT \$4.00 POUR \$2.25.

BRYSON, GRAHAM & CIE., Nos. 148, 150, 152 et 154, Rue Sparks.

COURRIER DE HULL

M. J. E. Beausset est de retour d'une excursion de pêche de huit jours, au lac Bernard.

M. le notaire Guy de Buckingham était à Hull, hier.

La récolte sur le haut de la Gatineau ne sera pas aussi abondante cette année qu'elle l'a été l'année dernière. La récolte du foin est très pauvre.

Devant le recorder Champagne ce matin, Joseph Neault, pour vagabondage a été condamné à \$5 et les frais ou 15 jours d'emprisonnement; Omer Lemay ivresse et désordre, \$10 et les frais ou un mois; E. Duquet, ivresse et blasphème sur la rue, \$5 et les frais ou quinze jours de prison.

Frank Kennedy, vol d'une bouteille de whiskey, acquitté. Une femme Boivin pour langage insultant à une dame Foubert est aussi acquittée avec sance.

DECES Le 25 courant, au village St Joseph, Glou ester, est décédé Pierre Rocher, à l'âge de 7 ans.

Le feuier de la nuit à samedi matin à 9 hrs p. m. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, A. O. Roche, inspecteur des manufactures, village St Joseph.

Le matin à 8 heures, est décédé, à Ottawa, Joseph -au nez, âgé de 68 ans. Les funérailles auront lieu à 8 heures samedi matin. Le convoi funèbre partira de son ancienne résidence, rue York.

Le détective Flanigan a appris hier que les cinq hommes y compris un nègre, impliqués dans les récents vols commis au village St Joseph ont été remis en liberté par le juge de paix Carleton Place.

Le juge Ross étant le seul présent à la réunion des commissaires de police qui devait avoir lieu hier, a signé les palettes; l'assemblée a été remise à plus tard.

Une bonne servante trou vera de l'emploi dans une famille canadienne où il n'y a pas d'enfants. S'adresser 201, rue Albert ou à ce bureau.

Les piles de blocs qui se trouvaient sur le bord du canal entre ce dernier et les magasins militaires ont été enlevés d'après autorisation à cet effet du ministre de la milice et défense.

La compagnie du chemin de fer Canada Atlantique emploie un grand nombre d'hommes à des travaux d'excavation pour leur nouvelle station aux Chaudières, qui sera érigée immédiatement.

Le Rév. Emard O M I du collège d'Ottawa qui était en vacances à Détroit, est de retour au collège.

Les résidents de la rue Albert se plaignent d'une vache qui, laissée libre dans les environs, fait tous les nuits un vacarme d'enfer, empêchant les citoyens de dormir et faisant aboyer tous les chiens du voisinage à l'unisson.

AMÉLIORATIONS LOCALES

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avant est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-après désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur et trois pouces d'épaisseur posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, entre les rues Lisgar et Gilmour, dans le quartier Wellington, et pour en repartir et élever le coût sur les propriétés foncières qui en bénéficieront étant le:

- Lot 50, rue Lisgar sud; Lot 50, rue Cooper nord; Lot 50, rue Cooper sud; Lot 50, rue Somerset nord; Lot 51, rue Somerset sud; Lot 51, rue Mac aren nord; Lots 1, 2, 3, 4, rue Metcalfe Est.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens fondés, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$522.00, dont la somme de \$323.04 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement et la somme de \$198.96 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité. Ottawa, 20 juillet, 1888.

AMÉLIORATIONS LOCALES

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier St George, dans la Cité d'Ottawa.

Avant est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-après désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, depuis le côté nord de la rue Maria jusqu'à un point, soixante pieds sud, du côté sud de la rue Slater dans le quartier Wellington et pour en repartir et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 32, rue Slater sud et le lot 52, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens fondés, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$187.30, dont la somme de \$135.78 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$51.52 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité. Ottawa, 20 juillet, 1888.

AMÉLIORATIONS LOCALES

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avant est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-après désignée, savoir: Un trottoir en madriers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, depuis le côté nord de la rue Maria jusqu'à un point, soixante pieds sud, du côté sud de la rue Slater dans le quartier Wellington et pour en repartir et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, étant le:

- Lot 18, rue Albert sud; Lot 18, rue Slater nord; Lot 18, rue Slater sud; Lot 18, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens fondés, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$254.00, dont la somme de \$145.83 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$108.17 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité. Ottawa, 20 juillet, 1888.

AMÉLIORATIONS LOCALES

Construction d'un trottoir sur la rue ci-dessous mentionnée, dans le quartier Wellington, dans la Cité d'Ottawa.

Avant est par le présent donné que le conseil de la municipalité de la cité d'Ottawa passera, conformément aux dispositions de l'acte municipal refondu, des règlements en vue de la construction d'un trottoir des dimensions suivantes, dans la rue ci-après désignée, savoir: Un trottoir en madriers de huit p. s. de longueur sur trois p. s. d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Metcalfe, depuis le côté nord de la rue Maria jusqu'à un point, soixante pieds sud, du côté sud de la rue Slater dans le quartier Wellington et pour en repartir et élever le coût sur les propriétés foncières, qui en bénéficieront, savoir la partie du lot 32, rue Slater sud et le lot 52, rue Maria nord.

A moins qu'une majorité des propriétaires de ces biens fondés, représentant au moins une moitié en valeur des terrains, non compris les améliorations, ne présentent au dit conseil de la municipalité de la Cité d'Ottawa une pétition contre la cotisation projetée, dans le délai d'un mois après publication du présent avis, laquelle sera faite le 27e jour de juillet A.D. 1888.

Le coût évalué du dit ouvrage est \$187.30, dont la somme de \$135.78 devra être taxée sur les propriétés, qui en bénéficieront immédiatement, et la somme de \$51.52 sera payée par la municipalité pour sa part.

W. P. LETT, Greffier de la Cité. Ottawa, 20 juillet, 1888.

FEUILLETON DU "CANADA."

CONDAMNE A MORT

DEUXIEME PARTIE AMOUR ET HAINE IV

Charlotte arriva le lendemain. C'était une grande et jolie fille de dix-huit à vingt ans, au visage doux, très pâle, aux yeux bleus, très clairs. Elle était délicate, en effet, comme l'avait dit madame Gélbert. Mince et souple, elle avait les épaules un peu trop maigres. Puis le tour des yeux était cerclé de bleu et le nez, très blanc, aminci, avait des narines d'une mobilité extrême. On devinait une gêne dans la respiration. Les lèvres étaient rouges, mais, lorsqu'elles s'entr'ouvraient pour parler ou pour sourire, laissaient apercevoir des gencives blanchâtres. Les dents étaient jolies, petites et bien rangées. On sait qu'elle était blonde, avec des cheveux abondants.

Ce fut le matin, vers dix heures, qu'elle fit son apparition dans la boucherie. Nabote n'était pas encore levé. Lauriot se trouvait seul à la boucherie en train de modifier l'étalage, quand elle entra.

En la voyant, Lauriot vint à elle: —Je parie que vous êtes mam'selle Charlotte! dit-il en souriant.

—A quoi voyez-vous ça? —A rien! Je l'ai deviné comme ça en vous apercevant. Et puis, fait vous dire, j'étais prévenu de votre arrivée.

—Madame Lauriot est absente? —Oui, mais je peux vous mettre au courant, sans plus tarder. Du reste ma sœur travaillera avec vous, aujourd'hui et les premiers jours.

—On est-elle votre sœur? —Elle est encore couchée, mais elle ne dors pas... Vous savez, elle est infirme; alors on la dorlotte comme un enfant gâté. Venez, je vais vous faire faire connaissance avec elle...

Ils entrèrent dans le cabinet de Nabote. Celle-ci se souleva en les voyant et ses regards se portèrent vers la jeune fille, Jacques lui dit que c'était Charlotte. Elles se tendirent la main s'entraînant.

—Je vais me lever, dit Denise, et je vous installerai... Je vous montrerai les livres de compte et je vous apprendrai les prix des morceaux de viande; pour que vous ne soyez pas trop gênée dans les premiers temps, je resterai auprès de vous.

—Je vous remercie, fit Charlotte; ça rendra ma tâche plus facile.

—Et pour moi ça sera un plaisir, mam'selle Charlotte. Alors, doucement et péniblement, Denise se leva et s'habilla, avec l'aide d'une sœur qui elle réclamait, pour aller plus vite.

Quand elle fut finie, elle alla chercher les livres de compte; puis les deux jeunes filles s'installèrent à une table, au fond de la boutique, et se mirent à travailler, pendant que Lauriot continuait de découper ses morceaux de viande et achevait l'étalage.

A tous les clients qui entraient et que servait le boucher, Charlotte, tournait la tête, voyait comment s'y prenait Lauriot, écoutait les observations des ménagères qui se plaçaient d'un os trop lourd et d'un morceau trop gras et les réponses toujours gaies du jeune homme qui cherchait à contenter tout le monde.

Charlotte suivait Lauriot d'un œil curieux où il y avait un peu d'étonnement. A un certain moment, elle dit à Nabote: —Comme il a l'air gentil, votre frère... il est très doux, n'est-ce pas?

—Oh! fit l'infirmière, avec un long regard où la tendresse profonde qu'elle avait pour Jacques mettait une lueur humide... Elle se pencha au-dessus de la table pour rapprocher sa tête de Charlotte, afin de ne pas être entendue et alors, très bas, agissant comme si elle connaissait la jeune fille depuis de longues années elle lui raconta les bonetés de son frère, ses soins, son affection sans cesse aux aguets de ce qui pouvait lui plaire et lui procurer un moment de bien-être et de plaisir. Elle ne tarissait pas. Elle se sentait attirée par une irrésistible sympathie vers cette inconnue qu'elle ne connaissait pas une demi heure auparavant. La pauvre petite parlait avec une éloquence chaude et trépanante, et, à deux ou trois reprises, Lauriot s'éperçut que les regards curieux, étonnés, de Charlotte se portaient sur lui. Et il se détournait, sans savoir pourquoi, un peu gêné.

—Le marché était très fournil ce matin. Le poisson y occupait la première place.

—Il est rumeur qu'un autre cirque visitera Ottawa, vers le 5 du mois prochain.

—On a rempli de sable le petit cours d'eau près du Pont Pooley.

—Il est arrivé ces jours derniers plusieurs tonnes de tuyaux pour l'aqueduc d'Ecosse.

—M. E. G. Woodcock, propriétaire du "Noted Millinery store" rue Sparks, a transporté son magasin sur la rue Wellington.

—On a poé une nouvelle boîte à lettres, en face du bureau de poste.

—Plusieurs ouvriers étaient occupés à réparer les rails des chars urbains, ce matin.

—Les pèlerins de Ste Anne de Beaurpré sont arrivés hier soir à 6 1/2 hrs. sains et saufs.

—Les plus belles photographies chez J. B. Horton, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

—Toutes les sociétés de bienfaisance se proposent de se rendre à l'église du chemin de Montréal, en peloton, dimanche prochain matin.

—Les entrepreneurs d'excavations de la rue Lyons, poussent les travaux avec une grande activité; ils sont rendus déjà à la rue Somerset.

—Hier matin, sur la rue Albert, un cheval attelé à une légère voiture occupée par deux dames a pris le mors aux dents et alla se heurter contre une voiture chargée de charbon.

—Les plus belles photographies chez J. B. Horton, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

—Les dernières pluies ont fait un bien considérable aux grains dans les environs de la ville et surtout à la ferme expérimentale où plusieurs fruits ont mûri depuis.

—Le refuge du Rév. P. Molloy sur la rue St Patrice, présente un fort bel aspect et est un ornement pour cette rue depuis surtout qu'il a été considérablement amélioré, repeint à neuf, orné de devises appropriées à l'institution.

—Le juge Ross étant le seul présent à la réunion des commissaires de police qui devait avoir lieu hier, a signé les palettes; l'assemblée a été remise à plus tard.

—Une bonne servante trou vera de l'emploi dans une famille canadienne où il n'y a pas d'enfants. S'adresser 201, rue Albert ou à ce bureau.

—Les piles de blocs qui se trouvaient sur le bord du canal entre ce dernier et les magasins militaires ont été enlevés d'après autorisation à cet effet du ministre de la milice et défense.

—La compagnie du chemin de fer Canada Atlantique emploie un grand nombre d'hommes à des travaux d'excavation pour leur nouvelle station aux Chaudières, qui sera érigée immédiatement.

—Le Rév. Emard O M I du collège d'Ottawa qui était en vacances à Détroit, est de retour au collège.

—Les résidents de la rue Albert se plaignent d'une vache qui, laissée libre dans les environs, fait tous les nuits un vacarme d'enfer, empêchant les citoyens de dormir et faisant aboyer tous les chiens du voisinage à l'unisson.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.

—Après quelques explications de part et d'autre, le magistrat condamna Brisbois à subir, sous procès devant les assises criminelles.